Travaux de l'Assemblée Paritaire ACP-UE en 1996

1996/2243(INI) - 22/01/1997

C'est à l'unanimité que la commission (Président : M. Michel ROCARD, PSE, F) a adopté le rapport de Mme Monica BALDI (UPE, I) sur les travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE en 1996. A ce propos, elle réitère la nécessité de budgétiser le Fonds européen de développement afin qu'il soit soumis à un véritable contrôle parlementaire et demande que l'Assemblée paritaire soit associée aux discussions et négociations sur la poursuite des relations avec les Etats ACP. Il faudra sauvegarder l'intérêt de ces pays et axer la politique de l'Union sur les besoins des couches de population les plus défavorisées au moyen d'actions alimentaires, sanitaires, éducatives. Elle souligne l'importance de maintenir les régimes préférentiels dont bénéficient les ACP, notamment en ce qui concerne le cacao, le sucre ou les bananes. Elle se prononce en faveur de la poursuite de l'examen du droit d'intervention pour des raisons humanitaires.